

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 12/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13/01/2023
Mise en ligne sur le site internet le 13/01/2023

L'an 2023, le 12 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/01/2023.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/01/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : GODELU Delphine, LECLERC-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme GIRALDO Ludivine à Mme THOMAS Valérie, M. MILLET Jean-Luc à M. PELÉ Jean-Yves
Excusé(s) : Mmes : DESIEAUX Christelle, MILLÉRIOUX Myriam, M. COLIN Pascal

Absent(s) : Mme PETIT Sandrine

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D23_002 – Demande de subvention - Réfection du Chemin du Taureau

Monsieur le Maire évoque la nécessité de la réfection de la chaussée du chemin du Taureau.

Le montant des travaux s'élèverait à 22 223.00 € H.T. soit 26 667.60 € TTC pour 820 m².

Ce type d'action peut être subventionné à hauteur de :

- 40% du montant HT par la préfecture (DETR).
- 20% du montant HT par le Conseil Départemental du Cher.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant des travaux : 22 223 €
- Aide de l'Etat (DETR) : 8 889 €
- Aide du conseil départemental du Cher : 4 444 €
- Financement par le budget communal : 8 890 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'inscrire le présent projet au budget 2023.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État (DETR) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** l'aide auprès du Conseil Départemental du Cher au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/01/2023
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,
Mme THOMAS Valérie

